

## Guide de souscription

Toute décision d'investissement doit être prise après consultation du prospectus d'information disponible sur le site [MonFinancierDefiscalisation.com](http://MonFinancierDefiscalisation.com).

- 1** Complétez et signez le bulletin de souscription en **1 seul exemplaire original** (appliquer les droits d'entrée négociés en amont par MonFinancierDéfiscalisation, respecter les minima de souscription, ajouter les mentions manuscrites « lu et approuvé » ou autre...).

*Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez domicilier vos parts sur votre compte-titres, merci de joindre le RIB correspondant.*

Remplir, dater et signez la **Convention de prestation de conseil ainsi que le mandat de RTO (sauf si vous nous les avez déjà transmis)**.

**Important** : complétez et signez la fiche de connaissance client « **MonFinancier & Vous** »

Ce questionnaire a pour objectif **chaque année** d'apprécier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière.

- 2** Libellez le chèque du montant de la souscription à l'ordre de **FIP MASCARIN CAPITAL N°2** (pas de chèque à notre ordre).

- 3** Joignez les justificatifs suivants :

- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité ou passeport)

- un 2nd justificatif d'identité : au choix, carte nationale d'identité (si la première pièce est le passeport) ou passeport (si la première pièce est la carte nationale d'identité), ou permis de conduire, ou livret de famille (ou extrait complet d'acte de naissance)

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, gaz, téléphonie fixe, quittance de loyer).

- 4** Retournez l'ensemble des documents SANS AFFRANCHIR sous enveloppe libre à :

**MonFinancier – Libre Réponse n° 64 323 – 35049 RENNES Cedex**

**Important** : CONSERVEZ UNE COPIE DU DOSSIER DE SOUSCRIPTION.

Nous accuserons réception du dossier de souscription par email ou par téléphone.

### BESOIN D'AIDE ?

MonFinancier est à votre disposition du lundi au vendredi de 9H à 19H

Par téléphone : 0800 113 133 (appel gratuit depuis un fixe) ou 02 99 30 06 43

Par mail : [contact@monfinancier.com](mailto:contact@monfinancier.com)

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle <input type="checkbox"/> Monsieur Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : ..... Code Postal ..... Ville ..... né(e) le    /    / 19    à ..... Ci-après (le « <b>Client</b> »)	MonFinancier, SAS au capital de 10 000,00 EUR, dont le siège social est situé 4 rue Beaumanoir 35000 RENNES, RCS Rennes n°494 162 233, et représentée par M. Yannick HAMON  Membre n°D011939 de la Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers (" <b>CNCIF</b> "), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers,  Ci-après (le « <b>Conseiller</b> »),
---	--

Ci-après désignés ensemble les « **Parties** »

Le Conseiller a transmis au Client un document présentant les mentions légales le concernant, ses différentes activités, ses statuts et autres autorisations et numéros afférents et le cas échéant la liste des principaux promoteurs de produits avec lesquels le Conseiller entretient des relations commerciales ou capitalistiques significatives.

CELA EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES :

<p><b>1-OBJET</b>  La présente convention de prestation de conseil et ses annexes présentes ou futures (ci-après la « <b>Lettre de mission</b> ») ont pour objet de définir les droits et obligations de chaque partie et les modalités d'exécution des missions de prestation de conseil que le Client souhaite confier au Conseiller.</p> <p>Chacune des annexes (l'« Annexe ») se réfère à une mission de prestation de conseil spécifique et rappelle le contexte de la prestation, précise la nature, l'étendue et la fréquence des prestations du Prestataire, les modalités d'exécution ainsi que la durée et le coût estimés pour la réalisation des prestations.</p> <p><b>2-ENGAGEMENTS DU CONSEILLER</b></p> <p><b>2.1 Exécution de la prestation</b>  Le Conseiller s'engage à mener à bien les tâches précisées dans la Lettre de mission, dans l'intérêt exclusif du Client, en toute indépendance et conformément aux normes d'exercice professionnel de la CNCIF et aux obligations législatives et réglementaires auxquelles il est soumis. Les prestations de conseil définies dans la lettre de mission devront être exécutées par le Conseiller dans le cadre d'une <b>obligation de moyen</b>.</p> <p><b>2.2 Ressources humaines</b>  Le Conseiller s'engage à faire intervenir des collaborateurs ou des prestataires ayant l'honorabilité, l'intégrité, les statuts et les compétences nécessaires et adéquats à la bonne réalisation des travaux exigés sur les missions</p> <p><b>3-DUREE DE LA MISSION</b>  La durée de chaque mission de prestation de conseil est indiquée dans l'Annexe qui la concerne. Chaque mission prend effet à la date du début des prestations qui y figure. Elle est conclue jusqu'au terme figurant dans l'Annexe concernée sauf résiliation suivant l'article « Résiliation » ci-après. Le Conseiller s'engage à informer au plus tôt le Client de tout événement susceptible de générer un retard, de générer un dépassement du budget initial, de remettre en cause la bonne réalisation de la mission.</p> <p><b>4-RAPPORT DE FIN DE MISSION</b>  Chaque annexe de la présente convention décrit le résultat attendu de la prestation de conseil.  De manière générale, le Conseiller s'engage à remettre au Client un support écrit dans lequel il formalisera ses conseils et ses propositions ainsi que les avantages, les inconvénients et les risques desdits conseils et propositions.</p> <p><b>5-CONFIDENTIALITÉ</b>  Le Conseiller traitera de manière strictement confidentielle tous les documents, analyses et informations recueillis dans le cadre de sa mission. Par exception, le Conseiller pourra être amené à</p>	<p>communiquer à un tiers des informations relatives à la mission, consécutivement à une obligation légale, réglementaire, judiciaire, administrative ou pour le besoin du contrôle interne de la CNCIF.</p> <p><b>6-ENGAGEMENTS DU CLIENT</b>  Le Client s'engage à communiquer au Conseiller et à lui fournir dans la plus grande transparence toute information et document nécessaire à la bonne connaissance des conditions d'exécution des prestations de conseil et à la réalisation de la mission, notamment sur ses objectifs, le contexte de la mission, et le cas échéant, sa situation financière et/ou patrimoniale, son aversion au risque, sa connaissance des marchés financiers ou de tout autre secteur d'activité. Le Client s'engage à communiquer sans délai au Conseiller toute modification des informations pouvant affecter la mission de conseil. Le Client a conscience que le Conseiller ne pourra réaliser sa mission de conseil en l'absence de ces informations et documents, ou en présence d'informations erronées.</p> <p><b>7-OBLIGATIONS À LA CHARGE DES PARTIES</b>  Les Prestations seront exécutées dans le cadre d'une coopération étroite et active entre le Client et son Conseiller.  A ce titre, chaque Partie s'engage à maintenir une collaboration régulière en assurant un climat de loyauté et d'efficacité.  Les obligations contractuelles de chacune des Parties seront exécutées en toute bonne foi dans le cadre des conditions conjointement convenues.</p> <p><b>8-LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX</b>  Conformément aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Conseiller est tenu de procéder à l'ensemble des contrôles et déclarations prévus par le Code monétaire et financier et de mettre en place un dispositif de surveillance et de contrôle adéquat.</p> <p><b>9-GESTION DES CONFLITS D'INTERET</b>  Conformément à ses obligations réglementaires, le Conseiller a établi une procédure écrite de prévention, d'identification et de gestion des situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients.</p> <p><b>10-PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DU CLIENT</b>  En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Conseiller s'engage à respecter les règles légales de protection, d'accès et de modification à ce type de données.  Le Conseiller s'engage à n'utiliser les informations à caractère personnel que dans le seul but de la réalisation des prestations de conseils, objet de l'Annexe concernée.</p>
---	--

Paraphes	
----------	--

**11-RECLAMATIONS CLIENTELE**

Le Conseiller met à disposition du Client un document détaillant les modalités d'examen des réclamations que le Client pourrait émettre, ainsi que les modalités de traitement de ces dernières : contacts, délais,...

En outre, en application des dispositions de l'article 325-12-1 du règlement général de l'AMF, les informations sur la procédure de traitement des réclamations sont mises gratuitement à la disposition des clients.

**12-FACTURATION**

Le montant, le mode de calcul et les conditions de facturation de chaque mission de prestation de conseil sont indiquées dans chaque Annexe. De façon générale, les prestations du Conseiller peuvent être rémunérées par :

- des rémunérations liées aux décisions d'investissement que le Client prendra à l'issue de la prestation de conseil, le plus souvent assises sur les montants investis et pouvant être fonction de la durée de l'investissement. Ces rémunérations peuvent représenter :
  - pour les actions, un pourcentage du montant de l'investissement réalisé, précisé dans la lettre de mission,
  - pour les parts d'OPCVM, jusqu'à 100% des droits d'entrée et 50% des frais de gestion et frais annexes que le Client sera amené à payer ou à supporter, ainsi qu'ils sont décrits dans le prospectus correspondant qui sera remis au Client préalablement à sa décision d'investissement.

A la demande du Client, le Conseiller fournira toutes précisions supplémentaires relatives aux rémunérations qu'il perçoit en tant qu'intermédiaire ou assister son Client pour obtenir communication de ces informations auprès de l'établissement teneur du compte ou du producteur.

**13-DATE D'EFFET ET DUREE**

La présente convention prendra effet à la date de signature de l'ensemble des cocontractants, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. La durée de chacune des prestations de conseil et de service sera indiquée dans l'Annexe qui la concerne.

**14-RÉSILIATION**

Chacune des Parties pourra, à tout moment, notifier par tout moyen écrit à l'autre Partie la résiliation de tout ou partie des missions en cours, spécifiant précisément la ou les missions résiliées. Cette résiliation est à effet immédiat. La cessation d'une ou de toutes les Annexes, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin de plein droit à la présente Convention. En cas de résiliation, le paiement des sommes restant dues est effectué au prorata des prestations déjà réalisées.

**15-CESSION DU CONTRAT**

Le Contrat est conclu en stricte considération de la personne du Conseiller, qui constitue un élément essentiel de la volonté du Client de contracter. Le Conseiller s'engage à ne pas céder à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de ses droits ou obligations issus du Contrat, sans l'accord préalable et écrit du Client.

**16-FACULTE DE RETRACTATION**

Dans l'hypothèse où la conclusion de la présente lettre de mission fait suite à un acte de démarchage, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature des présentes.

**17-DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS**

Les dispositions de la présente Lettre de Mission et de sa (ses) Annexe (s) sont régies et soumises au droit français.

Toute modification, tout amendement ou renonciation à la présente Convention ou l'un ou l'autre de ses termes et/ou conditions ne sera valable que s'il fait l'objet d'un avenant dûment signé par les deux Parties.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente Lettre de Mission sera soumis à médiation pour rechercher une solution amiable avant tout recours à une procédure judiciaire.

En cas d'échec de la médiation, ces litiges seront soumis à la compétence exclusive du tribunal compétent de Rennes.

**LETTRE DE MISSION ANNEXE n° - Cette annexe est indissociable de la Convention de Prestation de Conseil**

En entrant en relation avec MonFinancier, vous avez souhaité obtenir des informations et un conseil afin de procéder à un investissement correspondant à vos besoins et situation (définis dans le document de connaissance), ainsi qu'à vos objectifs.

Lors de nos échanges, vous avez défini le (ou les) objectif(s) suivant(s) :

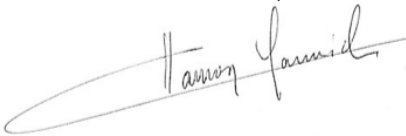
**- Rechercher des solutions d'investissement en vue notamment d'optimiser votre patrimoine et/ou diversifier votre patrimoine et/ou réduire votre pression fiscale.**

Vous recevrez un rapport écrit de mission en vue de réaliser le ou les objectifs définis.

Si la mission de conseil, objet des présentes, s'accompagne de la commercialisation de produits ou services financiers, nous nous engageons à répondre à toutes les questions que vous pourrez souhaiter nous poser à propos de ces produits et services, et ce tout au long de notre collaboration encadrée par cette lettre de mission.

**Pour cette mission, MonFinancier ne vous facture pas d'honoraires et sera directement rémunéré par le promoteur.** (Le détail de la rémunération de MonFinancier est disponible sur simple demande).

Si les termes de cette proposition de collaboration reprennent fidèlement les conditions selon lesquelles vous souhaitez que nous réalisions cette mission, nous vous saurions gré de bien vouloir le confirmer en nous retournant un exemplaire de la présente lettre de mission dûment signée.

Fait à ..... Le ..... en double exemplaire	Pour MonFinancier, Yannick HAMON, Président : 	Pour le Client :  Votre signature ci-dessus
--	--	---

CPC/MF/03/2015

# CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M Prénom : ..... Nom : ..... Adresse : ..... Code Postal ..... Ville ..... né(e) le / / à ..... Ci-après (le « Client »)	MonFinancier, SAS au capital de 10 000,00 EUR, dont le siège social est situé 4 rue Beaumanoir 35000 RENNES, RCS Rennes n°494 162 233, et représentée par M. Yannick HAMON  Membre n°D011939 de la Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers ("CNCIF"), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers,  Ci-après (le « Conseiller »),
---	--

Ci-après désignés ensemble les « Parties »

<p><b>1- Objet :</b> Le Client a confié une mission de conseil en investissements financiers au cours de laquelle le Conseiller a formalisé une recommandation proposant la souscription de parts de <u>FIP et/ou FCPI et/ou SCPI</u>. Le Client entend procéder à des opérations de souscriptions/rachat portant <u>sur ces parts de FIP et/ou FCPI et/ou SCPI</u>, en recourant aux services de MonFinancier pour ce qui concerne la réception et la transmission de vos souscriptions/rachats, aux fins de leur exécution par un intermédiaire habilité ou par les dépositaires concernés. La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Conseiller fournira au Client le service de réception et de transmission d'ordres pour le compte de tiers. La présente convention ne constitue en aucun cas un mandat de gestion confié au Conseiller ou au Teneur de compte-Conservateur. Toutes opérations exécutées pour le compte du Client et transmises par l'intermédiaire du Conseiller sont réputées avoir été initiées par le Client, seul responsable de la gestion de son portefeuille.</p> <p><b>2- Mandat de réception ET de transmission d'ordres pour le compte du Client</b></p> <p><b>2.1- Mandat :</b> Le Client, en qualité de mandant, donne mandat au Conseiller, qui l'accepte, (a) de recevoir les ordres émis par le Client portant <u>exclusivement sur des parts de FIP et/ou FCPI et/ou SCPI</u> et (b) de transmettre, pour le compte dudit Client, lesdits ordres à un intermédiaire habilité ou directement aux dépositaires concernés en vue de leur exécution.</p> <p><b>Article 2.2 - Modalités de transmission des ordres :</b> Le Client transmettra ses ordres au Conseiller par courrier postal</p> <p><b>Article 2.3 - Contenu des ordres :</b> Les ordres du Client devront comprendre au moins les éléments suivants :          - le sens de l'opération : souscription ou rachat ;          - le libellé des parts ou actions d'organismes de placement collectif concernées et, le cas échéant, le code ISIN ; et          - la quantité des parts de FCPI et/ou FIP et/ou SCPI concernée ou le montant de l'opération.</p> <p><b>Article 2.4 - Obligations du Conseiller :</b> Dès réception de l'ordre du Client selon les modalités décrites à l'article 2.2 ci-dessus, le Conseiller déploiera ses meilleurs efforts en vue de l'exécution des dits ordres, au mieux des intérêts du Client ; le Conseiller n'est cependant tenu envers le Client que d'une obligation de moyens, non de résultats.</p> <p><b>Article 2.5 - Obligations particulières du Client :</b> Le Client s'engage à respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires ainsi que les usages applicables aux opérations qu'il initiera dans le cadre de la présente Convention.</p> <p><b>3 - Rémunération du Conseiller :</b> Le Conseiller ne percevra pas d'honoraires de la part du client liés à la réception ou la transmission d'ordre</p>	<p><b>4 – Durée de la convention – Résiliation</b></p> <p><b>4.1 Durée :</b> La présente convention est valable sans limitation de durée et jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Elle peut être résiliée à tout moment, à l'initiative du Client ou du Conseiller, par lettre recommandée avec accusé de réception.</p> <p><b>4.2 Résiliation conventionnelle :</b> En cas de résiliation à l'initiative du Client, celle-ci prendra effet dès réception par le Conseiller de la lettre recommandée de résiliation. En cas de résiliation à l'initiative du Conseiller, celle-ci prendra effet au terme d'un délai de 5 jours de bourse accomplis, à compter de la date de réception par le Client de la lettre recommandée de résiliation.</p> <p><b>4.3 Résiliation de plein droit :</b> Le présent mandat prendra également fin de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou de retrait d'agrément du Conseiller. En outre, sans préjudice des droits et recours dont le Conseiller pourrait disposer à l'encontre du Client, le Conseiller pourra mettre fin à la présente Convention immédiatement et sans indemnité et sans autre obligation à l'égard du Client, dès lors que le Conseiller estimerait, à sa seule discrétion (qui devra être exercée d'une façon raisonnable), que le Client n'est plus en mesure de faire face aux obligations financières qui sont les siennes. Par ailleurs, le décès du Client entraînera la résiliation de la présente Convention.</p> <p><b>Article 5 - Droit applicable et juridiction compétente :</b> Les présentes sont régies par le droit français. En cas de différend entre les parties par rapport à l'interprétation ou l'exécution des présentes, la partie qui entend soulever le litige en informera l'autre au préalable par écrit, en identifiant les termes essentiels du différend. Dans les trente jours à compter de la réception de cette communication écrite, les parties s'engagent à se rencontrer et à rechercher de bonne foi une solution. Au cas où aucune solution négociée ne pourrait être trouvée à l'issue de ce délai de trente jours, le différend sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Rennes</p> <p><b>Article 6 - Correspondances et Notifications :</b> Toute correspondance et notification afférente au présent Contrat devra être faite par écrit et transmise aux coordonnées du dossier Client pour le client et aux coordonnées ci-dessus pour le Conseiller</p>
---	--

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux, dont un pour le Client et un pour le Conseiller.

Pour MonFinancier, Yannick HAMON, Président  
Bon pour acceptation



Pour le Client, Nom et Prénom et signature\*  
\*Signature précédée de la mention manuscrite "Bon pour approbation"

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

### FIP MASCARIN CAPITAL N°2

Fonds d'Investissement de proximité pour l'outre-mer

Article L.214-31 du Code monétaire et financier

Agrément AMF du 07/09/2018

Code ISIN : FRO013351988

Cachet de l'apporteur :



#### 1. ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. ou Mme	(Uniquement si la case «M. ou Mme» a été cochée)
Nom .....	Nom .....
Nom de jeune fille .....	Nom de jeune fille .....
Prénom .....	Prénom .....
Né(e) le .....	Né(e) le .....
à ..... N° de Dépt .....	à ..... N° de Dépt .....
Nationalité .....	Nationalité .....
Téléphone .....	Téléphone .....
Email (obligatoire) .....	Email .....
Adresse .....	
Code postal ..... Ville .....	

Joindre la copie d'une pièce d'identité (pour chaque co-souscripteur le cas échéant) et un justificatif de domicile.

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du FIP Mascarin Capital n°2 ainsi qu'une information ponctuelle sur les prises de participation réalisées.

Je suis déjà souscripteur d'un fonds géré par Vatel Capital à qui j'ai déjà transmis la copie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Je n'ai donc pas besoin de transmettre ces éléments une nouvelle fois (sauf en cas de changement d'adresse).

#### 2. ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

**Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A VI ter A du Code Général des Impôts et, en conséquence :**

- je déclare être redevable de l'IR ;
- je m'engage à conserver ces parts pendant 5 ans à compter de leur souscription ;
- je déclare être informé(e) que les versements pris en compte pour la réduction d'IR sont plafonnés à 24 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable marié ou pacsé soumis à une imposition commune et à 12 000 euros (hors droits d'entrée) pour un contribuable célibataire.

**Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'IR sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds.**

- Je certifie être fiscalement domicilié en France ;
- Je m'engage à ce que les produits reçus par le Fonds soient immédiatement réinvestis et demeurent indisponibles pendant 5 ans à compter de la fin de la période de souscription des parts A ;
- Je m'engage à ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds ;
- Je m'engage à ne pas détenir plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants ou nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

**Je reconnais irrévocablement :**

- avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FIP Mascarin Capital n°2 ;
- qu'en application de l'article L.214-24-35 du code monétaire et financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds ;
- Comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de rachat ;
- avoir souscrit dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier ;
- certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US persons» au sens du droit fiscal américain ;
- avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné, préalablement à la souscription, une fiche d'évaluation client ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas la seule motivation de ma souscription dans le Fonds.

**J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-31 du C.M.F.**

### 3. SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire au FIP Mascarin Capital n°2 dans les conditions suivantes :

(I) Montant de la souscription*	<b>2%</b> (II) Montant des droits d'entrée (5 % du montant de la souscription)	Souscription totale : (I) + (II)
..... (€)	..... (€)	..... (€)

\* Souscription minimale de 1000 € (hors droits d'entrée)

### 4. REGLEMENT ET LIVRAISON DES PARTS

Je verse ce jour, un montant de (sommes en toutes lettres) pour le règlement immédiat de l'intégralité de la souscription :

- par chèque à l'ordre de « FIP Mascarin Capital n°2 » €
- par virement sur le compte du FIP Mascarin Capital n°2 dont les coordonnées figurent ci-dessous, en indiquant en objet mes nom et prénom.  
IBAN : FR76 4585 0000 0167 3985 0000 152  
CODE BIC : ODDO FRPP

Je souhaite que les parts A souscrites soient livrées (cocher la case correspondante) :

- en nominatif pur chez Oddo BHF SCA, sans droits de garde (choix par défaut).
- sur mon compte titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le **RIT ci-joint** (joindre obligatoire ment un RIT).

Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

### 5. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un montant total de ..... (€), qui comprend un montant de droits d'entrée de ..... (€). Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,89 % (TFAM\_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,56 % (TFAM\_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà d'une durée de 9 ans.

### 6. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,001 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement à hauteur de 100 % du montant de souscription des parts A (RM).

### 7. SIGNATURE

Fait à : .....

Le : .....  
en 3 exemplaires, dont l'un m'est remis pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale.

SIGNATURE(S) DU OU DES SOUSCRIPTEUR(S)

### 8. AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 ans prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard le 31/12/2027. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 1er juillet 2018, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP et FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

DÉNOMINATION	Date de création	Pourcentage d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles
FIP Kallisté Capital 1 .....	2008 .....	En pré-liquidation .....	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital 2 .....	2009 .....	En pré-liquidation .....	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital 3 .....	2010 .....	60,6 % .....	Quota atteint
FIP Kallisté Capital 4 .....	2011 .....	66,8 % .....	Quota atteint
FIP Kallisté Capital N°5 .....	2012 .....	66,2 % .....	Quota atteint
FIP Kallisté Capital N°6 .....	2013 .....	65,3 % .....	Quota atteint
FIP Kallisté Capital N°7 .....	2014 .....	61,5 % .....	30 juin 2018
FIP Kallisté Capital N°8 .....	2015 .....	42,1 % .....	30 juin 2019
FIP Kallisté Capital N°9 .....	2016 .....	13,4 % .....	30 juin 2020
FIP Kallisté Capital N°10 .....	2017 .....	23,6 % .....	30 juin 2021
FIP Mascarin Capital n°1 .....	2017 .....	10,0 % .....	30 juin 2021
FCPI Equilibre & Santé 2 .....	2011 .....	100,0 % .....	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus R .....	2012 .....	En pré-liquidation .....	En pré-liquidation
FCPI Dividendes Plus N° 2 .....	2013 .....	100,0 % .....	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus N° 3 .....	2014 .....	100,0 % .....	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus N° 4 .....	2015 .....	100,0 % .....	Quota atteint
FCPI Dividendes Plus N° 5 .....	2016 .....	77,4 % .....	30 juin 2019
FCPI Dividendes Plus N° 6 .....	2017 .....	48,3 % .....	30 juin 2020



Ce document est établi dans le cadre du Code Monétaire et Financier.

S'assurer d'une parfaite connaissance de votre identité, de votre situation, de vos objectifs c'est pour MonFinancier la nécessité de répondre à deux impératifs :

- **Vous garantir un conseil adapté** à votre sensibilité et vos objectifs et vous présenter une offre de solutions d'épargne en cohérence avec votre situation.

- **Nous conformer à l'aspect réglementaire de notre activité**, notamment en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le législateur a placé au centre de nos obligations la nécessité d'une vigilance accrue par le principe d'une parfaite connaissance de nos clients. Les informations collectées ci-après font bien entendu l'objet d'un traitement confidentiel.

## 1- Situation actuelle

Mme  Melle  Mr NOM: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Votre adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Si différente, merci de préciser l'adresse de votre résidence fiscale : \_\_\_\_\_

Etes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE voir lexique) ?  Oui  Non

Pour vous contacter - Tél: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_ @

Vous êtes né(e) le : jj / mm / aaaa Vous êtes de nationalité: \_\_\_\_\_

Quelle est votre profession ? \_\_\_\_\_

Si vous êtes retraité(e), merci de préciser votre fonction antérieure : \_\_\_\_\_

Votre situation familiale :

Marié(e)  Séparé(e)  Veuf(ve)  Pacsé(e)  Célibataire

Si vous êtes marié(e), merci de préciser votre régime matrimonial :

Communauté légale  Séparation de biens  Communauté universelle  Autre : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants à charge ? \_\_\_\_\_

### Lexique

**PPE** : Personne exerçant, ou ayant cessé d'exercer depuis moins d'un an, des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives.

Vous avez réalisé récemment un entretien de découverte avec MonFinancier (audit, bilan de votre patrimoine). Votre conseiller a défini vos objectifs, recueilli vos attentes, en cohérence à votre tempérament,

>>> Vous pouvez vous rendre directement à la rubrique n° 6 de ce document.

Vous souhaitez découvrir votre visage patrimonial (cette étude vous est offerte) :

>>> Prenez rendez-vous dès à présent avec un **Conseiller** (par téléphone, ou en agence) afin de réaliser un audit patrimonial complet.

Vous ne souhaitez pas bénéficier d'une étude patrimoniale complète :

>>> Afin de répondre aux exigences de lutte contre le blanchiment d'argent et exercer notre devoir de conseil, **nous vous invitons à compléter ce document dans son intégralité.**

## 2 - Revenus & Impôts

Quel est le revenu annuel de votre foyer :

< 30 000€  de 30 001 à 50 000€  de 50 001 à 90 000€  
 de 90 001 à 140 000€  de 140 001€ à 200 000€  > 200 000€

Etes-vous assujéti(e) à l'impôt sur la fortune (ISF) ?  Oui  Non

Et selon votre situation actuelle :

- Quelle est votre capacité d'épargne mensuelle ? \_\_\_\_\_

ou

- Quel est votre besoin de revenu complémentaire mensuel ? \_\_\_\_\_



Paraphes

### 3 - Patrimoine & crédits

Estimation de votre patrimoine global :

- < 100 K€       de 100 à 300 K€       de 300 à 450 K€       de 450 à 800 K€  
 de 800 à 1 300 K€       de 1 300 à 2 500 K€       > 2 500 K€

Le cas échéant, montant des crédits immobiliers restant dus :

Composition du patrimoine :

- |  | %                    | ou | K€                   |
|--|----------------------|----|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Résidence principale  | <input type="text"/> |    | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Résidence(s) secondaire(s)  | <input type="text"/> |    | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Immobilier locatif (dont SCPI)  | <input type="text"/> |    | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Epargne de court terme (sans risque) : livret, CEL, PEL, Codevi,...             | <input type="text"/> |    | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Assurance-vie en fonds en €   | <input type="text"/> |    | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Assurance-vie en Unités de compte   | <input type="text"/> |    | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> PEA, compte-titres  | <input type="text"/> |    | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Autre : Epargne salariale (PEE et/ou autres dispositifs), FCPI, FIP, SOFICA,... | <input type="text"/> |    | <input type="text"/> |

*Connaître la répartition de vos actifs permet d'évaluer l'exposition au risque de votre patrimoine mobilier*

### 4 - Tempérament

Votre expérience en matière financière :

Avez-vous déjà (plusieurs réponses possibles) :

- Passé un ordre de bourse vous-même ?  Oui  Non  
Si oui:  <1 fois/an     entre 1 et 5 fois/an     très régulièrement
- Investi dans des OPCVM Actions ?  Oui  Non
- Investi dans des FCPI, FIP, FCPR, Sofica ou directement dans une PME ?  Oui  Non
- Investi dans de la «Pierre-Papier» (SCPI, OPCI) ?  Oui  Non

Avez-vous déjà détenu un placement financier qui a connu une baisse de sa valeur?  Oui  Non

Si oui, à quel niveau de moins-value :  5%     15%     30%

Quel pourcentage de votre patrimoine mobilier cela représentait-il ?  <5%     entre 5 et 10%     >10%

Quelle a été votre réaction ?

- J'ai réinvesti     J'ai fait le dos rond     Je l'ai mal supporté     J'ai paniqué et j'ai vendu

Votre niveau de connaissance en matière financière :

Quel est votre niveau de connaissance en matière financière ? (1 seule réponse possible)

- Faible     Moyen     Confirmé

Le saviez-vous?

- Le fonds en euros d'un contrat d'assurance-vie garantit votre capital :  oui  non
- Un investissement en OPCVM présente un risque de perte en capital :  oui  non
- On peut souscrire des parts de SCPI dans un contrat d'assurance-vie :  oui  non

Suivez-vous l'actualité financière (internet, radio, tv, presse écrite) ?  oui  non

De façon générale, pour votre patrimoine :  Vous vous occupez vous-même de vos placements  
 Vous prenez des décisions avec votre conseiller  
 Vous confiez la gestion à des professionnels

Et, plus précisément, pour vos placements en Bourse :  Vous vous occupez vous-même de vos placements  
 Vous prenez des décisions avec votre conseiller  
 Vous confiez la gestion à des professionnels



*Définir votre tempérament d'investisseur, c'est mesurer votre sensibilité au risque. Cette information est mise en perspective avec vos exigences et objectifs pour définir l'adéquation de la (des) solution(s) d'épargne retenue(s)*

Paraphes



## 5 - Vos attentes, vos objectifs patrimoniaux

Parmi les propositions ci-dessous, cochez vos 5 objectifs principaux et classez-les de 1 à 5 selon le degré de priorité que vous leur accordez:

De «1» : le plus important à «5»: le moins important

	1) Cochez 5 objectifs	2) Classez-les de 1 à 5
Protéger mon conjoint	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Préparer la transmission de mon patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Optimiser la rentabilité de mon patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Préparer ma retraite	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Obtenir des revenus complémentaires immédiats	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Me prémunir contre les accidents de la vie ou du risque de la dépendance	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Aider mes enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Me constituer une épargne de précaution de court terme	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Me constituer un patrimoine à moyen / long terme	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Réduire mon impôt (IR et/ou ISF)	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Autre(s) - à préciser: .....	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

## 6 - Votre projet d'investissement avec MonFinancier

La(les) solution(s) d'investissement retenue(s) :

- Assurance-vie       Livret       Dispositifs de réduction d'impôts  
 Immobilier       SCPI       Autre

Quel est votre horizon de placement ?  < 3 ans     5 à 8 ans     > 8 ans

Pendant la durée de détention de votre placement, vous êtes prêt à accepter des variations de capital de :  0%     -5/+10%     -10/+20%     -20/+35%     -35/+50%

Quel montant envisagez-vous d'investir ? :

Ces fonds proviennent de :

- Epargne déjà constituée     Vente de biens immobiliers     Succession/donation  
 Autre (merci de préciser)

Nous attirons votre attention sur le fait que le conseil et/ou les préconisations de MonFinancier se basent notamment sur les informations collectées sur ce document. Nous vous recommandons d'y notifier des informations complètes et sincères au risque d'altérer l'adéquation du conseil avec votre situation; en cas de non-réponse à ce questionnaire, MonFinancier ne pourra vous délivrer aucun conseil. Votre situation familiale et/ou professionnelle peut évoluer : nous vous invitons à informer MonFinancier de toute modification afin de pouvoir actualiser votre situation et vérifier la cohérence de vos placements.

Paraphes

## 7 - A propos de MonFinancier

En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci-après les statuts réglementés de MonFinancier.

Conseil en Investissements Financiers inscrit au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le N° 07031613. Adhérent de la CNCIF sous le n° D011939, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et consultable sur le site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). MonFinancier est autorisé à percevoir des rémunérations, liées aux décisions d'investissement prises à l'issue de prestation de conseil, des fournisseurs sélectionnés (assureurs, banquiers, gérants, promoteurs,...) sur tout ou partie des frais réglés.

Intermédiaire en Assurances : Courtier en assurance inscrit au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le N° 07031613 et positionné dans la catégorie «B», n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : ACMN Vie, Apicil Assurances, E-Cie-Vie, Generali Vie, Suravenir. Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier : Néant.

Démarchage Bancaire ou Financier. Identité des mandants: GE Money Bank, A plus Finance, 123 Venture, Sigma gestion, Vatel Capital, Entrepreneur Venture, Turenne Capital, OTC AM, Alto Invest, Inocap, Republic AM, Nestadio Capital, Calao Finance, Midi Capital, La Française AM, Peref Gestion ... (liste complète sur simple demande). MonFinancier SAS entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec Republic Asset Management.

Transactions Immobilières (sans maniement de fonds) : Titulaire de la carte professionnelle n° 11359 délivrée par la Préfecture des Alpes Maritimes le 14/04/2009. Garantie financière conforme à l'article 35 modifié du décret 72-678 du 20 juillet 1972 de 30 000 € auprès de Covéa Risks.

Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP) référencé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le N° 07031613, appartenant à la catégorie de courtier en opérations de banque et en services de paiement (ex : pour l'ouverture d'un compte de dépôt - Livret), et de mandataire d'IOBSP pour l'activité de crédit immobilier. Établissements de crédit ou de paiement avec lesquels il existe un lien financier : Néant.

Garanties financières et en Responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L341-5 et L541-3 du Code Monétaire et Financier et à l'article L512-6 du code des Assurances, auprès de Covéa Risks, 19-21 allées de l'Europe, 92616 Clichy Cedex.

En cas de litige, adressez votre demande par voie postale à MonFinancier - 4 rue Beaumanoir - 35000 Rennes. La procédure de traitement des réclamations est disponible sur simple demande. Les autorités de contrôle de MonFinancier sont l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09 et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Nous vous informons que vous pouvez obtenir, à tout moment, une mise à jour de ces différentes informations sur notre site Internet.



Membre de la CNCIF

MonFinancier, Conseiller en Investissement Financier D011939, Membre de la Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers (CNCIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Nom - Prénom :  
le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ à :  
Signature:

KYC/MF/06/2015

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, MonFinancier a déclaré à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sa détention d'informations collectées (Récépissé n° 1569707). Les informations vous concernant sont destinées à MonFinancier pour la gestion de vos données, et à ses partenaires pour la gestion de vos souscriptions. Les informations recueillies pourront être utilisées par MonFinancier, et par ses partenaires pour transmettre aux personnes, dans le respect des textes en vigueur, des informations ou offres commerciales, et ce par tout moyen de communication (notamment par courrier postal ou/et électronique, téléphone...). Conformément à la loi Informatique et Libertés N°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, notamment quant à l'usage à des fins de prospection commerciale, et de suppression des données la concernant. Pour exercer l'un de ces droits, vous pouvez transmettre votre demande à : MonFinancier – 4, rue Beaumanoir – 35000 RENNES ou envoyer un e-mail à [contact@monfinancier.com](mailto:contact@monfinancier.com)

MonFinancier SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000,00 euros, enregistrée au RCS de Rennes sous le n° 494162233.  
Siège social : 4 Rue Beaumanoir - 35000 Rennes - Tél : 0 800 113 133 / 02 99 30 06 43 - Courriel : [contact@monfinancier.com](mailto:contact@monfinancier.com) - Site Internet: [www.monfinancier.com](http://www.monfinancier.com)